



NOS SALAIRES N'EN PEUVENT PLUS D'ATTENDRE !

L'inflation a atteint 5,9 % sur un an en France au mois d'août 2022.

Elisabeth Borne, la Première ministre, annonce le 14 septembre que le gouvernement va « prolonger en 2023 le mécanisme de bouclier tarifaire », c'est-à-dire, limiter à 15 % la hausse des tarifs du gaz en janvier et de l'électricité en février. Par ailleurs, des chèques énergie seront versés de façon exceptionnelle, de 100 à 200 euros aux 12 millions de foyers les plus modestes.

Les salariés l'ont échappé belle !!!! Selon la Première ministre, l'augmentation aurait pu être de 200 %.

Il est une chose de sûre, l'appauvrissement des salariés dans les secteurs du social, médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la petite enfance et de l'aide à domicile à financement public, est une réalité et se poursuit, comme dans tous les autres secteurs professionnels.

Pour notre part, et il est bon de le répéter, les salariés subissent depuis plus de 40 ans le blocage de leurs salaires.

Cela a démarré avec le tournant de la rigueur en 1983, le blocage des valeurs de points conventionnels au nom de la réduction du Temps de travail en 1999 et les différentes politiques de maîtrise de la dépense publique et des déficits dès 2010. Quelle que soit la couleur politique des gouvernements, tous ont participé à la mise en œuvre de ces politiques d'austérité en s'en prenant à nos « fiches de paie ».

Conséquence, les grilles conventionnelles de toutes nos conventions collectives débutent en dessous du SMIC. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises et en particulier aux représentants de la Première ministre le 9 juin lors de notre mobilisation nationale.

En l'état actuel de nos calculs, ce ne sont pas moins de 11 grilles de classifications en dessous du SMIC dans la CCNT66, 7 coefficients en dessous du SMIC dans la CCNT51 représentant 71 métiers, 18 échelons en dessous du SMIC dans les Accords CHRIS, 8 emplois-repères en dessous du SMIC dans ALISFA (Petite Enfance), 12 indices en dessous du SMIC dans Familles Rurales, 2 coefficients dans Régies de Quartier et 50 % des salariés pendant 8 ans en dessous du SMIC dans l'Aide à Domicile.

Dans le contexte, nous sommes en colère et avec celles et ceux qui aujourd'hui doivent encore se battre pour obtenir leurs droits.

Je pense aux aides à domicile qui pour beaucoup d'entre elles et d'entre eux n'ont toujours pas obtenu la juste application de l'avenant salarial 43 pourtant agréé et étendu depuis plus d'un an.

Aujourd'hui c'est leur prévoyance qui est dénoncée ! Les conditions de travail sont tellement catastrophiques que leur santé se dégrade inexorablement. Cela aboutit à un régime de prévoyance sinistré pour lequel les assureurs réclament une augmentation de 9 % ! Encore une fois elles se battent pour que les employeurs payent.

Je pense à tous les personnels éducatifs du Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social qui voient leurs employeurs les exclure sous des prétextes fallacieux ou ne pas leur payer par manque de financement les 183 euros net auxquels ils ont droit et qu'ils attendent depuis près de 2 ans. Pourtant, ils doivent en bénéficier depuis le 1^{er} juin 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} avril.

Et que dire de tous les exclus de ce même accord qui n'ont rien obtenu, soit près de 250 000 salariés, les plus bas salaires des différentes conventions collectives concernées.

Ils doivent attendre encore et encore. Ils n'ont pas suffisamment attendu !

Comme l'a rappelé notre Secrétaire Général confédéral cet été : « Les augmentations de salaire sont la seule réponse pérenne aux pertes de pouvoir d'achat » et cela ne date pas d'hier pour le secteur de l'Action Sociale.

Rien n'est facilité dans une situation qui voit par ailleurs le respect du paritarisme par la négociation collective remis en cause.

Notre Secrétaire Général, Frédéric, a rappelé l'importance de redonner toute sa place à cette négociation collective. Et c'est dans ce sens que notre confédération a refusé de cautionner par sa présence le Conseil National de la Refondation. Nous sommes totalement d'accord avec ce refus de se « trouver associés à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement, cette forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. »

Avec la confédération, comme un communiqué le rappelle, nous sommes attachés « à la séparation entre le champ politique et le champ syndical » tentant de nous faire devenir « colégislateur ».

Et nous le sommes d'autant plus que nos secteurs privés à financement public du Social semblent un lieu « expérimental » de toutes les remises en cause de la négociation collective tel que nous l'entendons.

La mission Taquet dans la petite enfance à laquelle nous continuons de refuser de participer, comme la confédération, va dans ce sens, à savoir vers la dilution des organisations syndicales dans une pseudo négociation, afin de mieux s'attaquer aux différentes conventions collectives concernées et leurs classifications

La mission Laforcade, qui a vu le gouvernement décider et ainsi bafouer la négociation collective et le paritarisme conventionnel concernant les 183 euros, a abouti à des accords minoritaires excluant des salariés de son application pour fracturer un peu plus les conventions collectives, l'ancienneté et les classifications basées sur des diplômes nationaux.

Il n'y avait rien à négocier, une parodie de négociation, les employeurs attendant les textes sortis des cabinets ministériels qu'ils ont repris quasiment mot pour mot.

Et que dire du fait que nous venons d'apprendre par voie de presse le 15 septembre 2022, que le secteur associatif a obtenu de la part du ministre des Solidarités « l'équivalent de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour la Fonction Publique » soit des augmentations du point de 3,1 %.

Quel mépris des syndicats de salariés et surtout un nouveau pas franchi dans la remise en cause du paritarisme et de la négociation collective.

Cette augmentation a été annoncée à la tribune d'un colloque d'un des syndicats patronaux de notre secteur par le Ministre lui-même. Le chiffre annoncé a été décidé, en dehors de toute négociation paritaire.

Nous avons pourtant mis ce point à l'ordre du jour de toutes nos négociations paritaires, comme nécessaire « clause de revoyure » et nos employeurs nous annonçaient partout qu'ils ne pouvaient rien mettre sur la table des négociations, finalement sans qu'on leur dise quoi mettre.

Et en plus, il faudrait dire merci alors que nous sommes loin du compte !

Mais cette situation n'a rien d'exceptionnel finalement.

Il en est de même avec la décision unilatérale du gouvernement de remettre en cause les droits des chômeurs et de passer en force sur sa contre-réforme. Il en est de même lorsque nous savons que le gouvernement va tenter d'éviter de passer en force, mais si besoin le fera, pour reporter l'âge légal de départ à la retraite.

Ces attaques sans précédent et cette façon de faire démontre que c'est bien la guerre aux salariés et aux droits des salariés qui est en cours.

Pour réclamer et revendiquer, les salariés savent qu'ils peuvent compter sur notre Fédération, nos syndicats et tous nos camarades délégués syndicaux qui négocient dans les entreprises nationales ou les associations pour faire respecter les accords et tous les droits conventionnels et les améliorer. Ils continuent de se battre pied à pied en ce moment pour ouvrir des négociations, faire appliquer les droits et obtenir pour ceux qui ne les ont pas eus, de justes compléments de salaires. C'est sur ces fondamentaux que nous renforçons nos syndicats et que nous résistons.

A la FNAS, nos revendications salariales immédiates restent d'actualité :

- Les 183 € net pour tous et sans contrepartie ;
- La juste application de l'avenant 43 dans l'Aide à Domicile
- L'augmentation immédiate des salaires, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie ;
- Le rattrapage des 40 ans de blocage des salaires ;

Et notre combat en cours pour le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives passe par l'abandon immédiat de tout projet de convention collective unique dont les salariés du Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social n'ont rien à faire.

Au regard des attaques sans précédent contre le syndicalisme libre et indépendant, contre nos droits collectifs et assuranciers : l'assurance chômage et nos droits à la retraite. En particulier pour les retraites pour lesquelles il n'y a rien à discuter, sauf retrouver nos droits, je suis persuadé que notre confédération saura être à la hauteur.